

De la Communauté à l'Union Européenne

Irène Bellier



Éditeur

Publications de la Sorbonne

Édition électronique

URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/35>
ISSN : 1773-018X

Édition imprimée

Date de publication : 15 octobre 1997
ISSN : 1276-8707

Référence électronique

Irène Bellier, « De la Communauté à l'Union Européenne », *Socio-anthropologie* [En ligne], 2 | 1997, mis en ligne le 15 janvier 2003, consulté le 07 juin 2017. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/35>

Ce document a été généré automatiquement le 7 juin 2017.

© Tous droits réservés

De la Communauté à l'Union Européenne

Irène Bellier

- 1 L'Union européenne constitue-t-elle une communauté dans un sens reconnu par les anthropologues ? Les spécialistes des cultures d'ici et d'ailleurs se sont mis à interroger le sens de la construction communautaire, à analyser les relations entre institutions européennes, cultures, langues et identités nationales (Abélès, Bellier, McDonald, 1993), à observer les effets des politiques régionales européennes sur la perception des frontières (O'Dowd, Wilson, 1996). La Communauté européenne représente à la fois un espace politique en voie de construction, un cadre institutionnel, et une structure de dialogue dans laquelle, à côté de débats très techniques, des intellectuels de toute l'Europe développent une réflexion sur la notion de « modèle social européen », ou sur la nature de l'identité européenne¹.
- 2 Avec le Traité de Maastricht, la Communauté s'est effacée au profit d'une Union européenne mais elle continue de former un cadre de référence dans lequel circulent non seulement des hommes, des idées, des capitaux et des biens, mais aussi des mots. Des expressions telles que « acquis communautaire », « ressortissant communautaire » tendent à passer dans le langage courant. Ces mots, progressivement incorporés dans les répertoires linguistiques, naturalisent une idée de communauté relativement abstraite. Ils créent aussi de nouvelles coupures symboliques et légales entre « nous », membres de la Communauté, parties du club des Européens unis, et « eux », reconnus comme étrangers, d'origines diverses, parfois dénommés « extra-communautaires » ou « non Européens ». Le vocable : « communautaire » s'abrège, parfois, pour devenir « commun » comme dans l'expression de « citoyen commun », qui mérite d'être étudiée², ou « d'intérêt commun », qui fait écho à la représentation plus classique de « la communauté d'intérêts et de valeurs partagées ³ ». Aujourd'hui se pose plus que jamais la question du passage d'une Europe des institutions à une Europe des citoyens.

La communauté européenne : objet anthropologique ?

- 3 Que l'on étudie la Communauté européenne comme un espace politique commun, ou bien comme le lieu de transformation de l'Etat-nation dans lequel se redéfinissent des corpus référentiels, des territorialités, des pratiques linguistiques qui affectent les perceptions de soi et des autres, peut-on qualifier ce nouvel objet de communauté au sens anthropologique du terme ?
- 4 Dans le dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie, J.-F. Gossiaux évoque les deux pôles autour desquels se construit en anthropologie l'approche de la communauté⁴ : d'un côté est privilégiée la dimension culturaliste de la communauté par laquelle l'anthropologue s'attache à l'étude des relations entre ses membres ; de l'autre est étudiée la dimension institutionnelle et politique qui inscrit la communauté dans une approche historique. Parmi les points débattus par les spécialistes est la double question de savoir si la communauté possède un caractère holiste, en tant que « tout humain » dont les membres vivent par et pour elle, et de quelle façon elle s'insère dans l'évolution contemporaine de nos sociétés. Pour les besoins de la démonstration, la Communauté européenne peut-elle être traitée comme un avatar de la communauté paysanne définie comme une unité sociale restreinte, dotée d'une économie partiellement fermée, opérant sur un territoire déterminé ? Ou bien doit-on l'analyser comme une forme plus complexe de communauté en formation cherchant à se reproduire dans un contexte urbain et péri-urbain ? Dans tous les cas, le lecteur notera des différences majeures avec l'une ou l'autre de ces communautés : la taille de l'Union européenne, la diversification des langues qui se parlent en son sein, la variété de ses cultures, le contraste de ses territoires, ou encore sa complexité organisationnelle. L'Union européenne est une communauté de quinze Etats membres, comptant 380 millions d'individus, où sont reconnues onze langues officielles, mais où se parlent trois langues administratives et beaucoup plus de dialectes et de langues minoritaires. Etablis sur environ 5% du territoire mondial, les Européens sont héritiers historiques d'Etats qui ont partagé, en se faisant la guerre entre eux, une vocation à dominer le monde.
- 5 Après la deuxième guerre mondiale, entre une Amérique triomphante qui aide le continent avec son plan Marshall, et une Union Soviétique stalinienne qui gèle les démocraties populaires, se crée l'espace dans lequel l'Europe occidentale se découvre des valeurs communes et des besoins collectifs. Un subtil mélange entre les représentations du territoire géographique, la mémoire d'une civilisation ancestrale, et le partage de valeurs judéo-chrétiennes fournit le terreau propice à l'élargissement de la communauté. Le modèle fonctionnera d'une manière largement implicite jusqu'à ce que, sans jamais être définies comme telles, les limites territoriales, civilisationnelles, et morales de l'Europe soient atteintes ; ce qui établit la future Europe (forte de plus de vingt Etats) aux confins de la Russie, de l'ex-empire ottoman et du monde musulman. Le besoin de communauté, et d'une communauté européenne en particulier, s'est aussi trouvée confortée par un contexte politique qui inscrit comme une nécessité une nouvelle quête de sens validée par la déstructuration des rapports sociaux, familiaux et nationaux de type « traditionnels ».
- 6 La Communauté européenne peut être considérée comme un objet anthropologique, non en qualité d'unité sociale restreinte puisqu'elle incorpore des unités sociales et politiques d'importance inégale, mais en tant qu'espace historiquement construit, sur lequel se redéfinissent des rapports économiques qui ont pour objet de préserver les marges d'action des membres de la Communauté, en leur conférant simultanément une identité

nouvelle. La définition de cette identité repose sur la construction d'un espace politique. C'est ici que se joue la communauté au sens anthropologique du terme.

- 7 Le principe de la guerre conduisant à la ruine des Etats-nations européens est la raison de la construction de l'unité pour qu'ils retrouvent ensemble une position perdue par chacun d'entre eux : c'est ainsi que l'on peut comprendre l'obsession des Euro-fonctionnaires pour intégrer, harmoniser, créer de la cohésion. Faire communauté représente un effort sur la scène intérieure pour que se taisent les discordances, nées des divergences historiques, culturelles et linguistiques, entretenues par les feux du nationalisme. Cela représente un effort parallèle sur la scène extérieure pour établir entre les Etats membres un front commun dans un monde dominé par les approches économiques.
- 8 La Communauté européenne présente alors quelques différences significatives par rapport à la notion évoquée par J.-F. Gossiaux, du fait notamment de son rapport à l'histoire. Pour cet auteur « [la] prévalence du rapport au temps [qui justifie l'existence même de la communauté] s'exprime à travers la primauté de la consanguinité (la naissance détermine l'appartenance à la communauté), la souveraineté de la coutume, l'illusion collectivement entretenue d'une reproduction à l'identique qui traduit l'exigence de pérennité ». Il s'avère que la Communauté européenne trouve le principe de son existence dans l'histoire non en raison de la reproduction de liens ancestraux mais comme une forme de rédemption des nationalismes dont l'exacerbation aboutit à la « guerre-suicide » de l'Europe (Morin, 1987 : 66). Elle est le fruit d'une histoire paradoxale dans laquelle la mémoire des divisions entre les communautés nationales nourrit le principe de leur rapprochement. Preuve en est l'expression qui consacre le « couple franco-allemand », par laquelle des ennemis historiques se trouvent investis du rôle de « moteur de l'Europe ».
- 9 La Communauté européenne est essentiellement le produit d'une démarche politique, volontaire, initiée par quelques personnalités. Elle ne peut être conçue comme « le lieu de reproduction à l'identique » mais comme le lieu où se joue la transformation des rapports fondateurs des oppositions structurelles qui définissent la notion de communauté nationale, en établissant un lien unique entre le peuple, la mère patrie, la nation et l'Etat. La Communauté européenne, qui se présente comme une entreprise inachevée, un projet en voie de construction, est pourtant moins marquée par le passé que par la façon dont ses dirigeants regardent le futur. La construction communautaire supposant donc une transformation radicale des formes politiques consacrées par le modèle Etat-nation, est condamnée à inventer, dans l'espace de dialogue qu'elle instaure entre ses parties, les formes communes par lesquelles se dénouent les liens entre peuples et patries.
- 10 La communauté instituée, non fondée sur une sorte de loi naturelle, répond aussi aux besoins qu'ont ressentis les Européens de se retrouver entre soi, en faisant taire les armes et en redéfinissant les points communs qui concernent le rôle de l'Etat, aussi bien que le sens de la protection sociale ou les droits de la personne. Mais la construction d'une citoyenneté communautaire, européenne, est en jeu sans que la notion de patrie européenne ait besoin d'être définie. Cela constitue un signe de l'orientation vers un futur qui, pour nier le passé des conflits territoriaux nationaux, introduit des concepts fédérateurs tel que celui de marché commun. Cela marque aussi les limites de la structure politique qui se crée sous nos yeux.
- 11 La consanguinité n'est pas le principe moteur de la construction européenne, mais le rapport entre la naissance sur un territoire donné et l'appartenance à la Communauté est

au coeur de l'élargissement de cette entité, et le discours de la parenté peut y être entendu. Une idée de proximité justifie les actes de rapprochement avec des peuples et des gouvernements de pays reconnus comme relevant d'une définition géographique de l'Europe. Le potentiel d'appartenance communautaire est aussi défini par des critères idéologiques, politiques ou religieux, dont l'influence apparaît au fil des analyses historiques qui mettent en évidence la dimension chrétienne et libérale des choix des dirigeants de la Communauté. Au-delà de cette proximité qui motive par exemple l'usage d'une expression comme « la maison Europe », le langage de la parenté circule dans les institutions européennes, également reconnues comme des « maisons » par leurs habitants fonctionnaires. Dans ces lieux où se décide le futur commun, les fonctionnaires communautaires stimulés par leurs références aux « pères fondateurs » de l'Europe, passent une grande partie de leur existence à reproduire des gestes, des techniques professionnelles, dont ils attribuent la paternité à de grands anciens.

- 12 La souveraineté de la coutume, l'un des critères d'affirmation d'une communauté, n'est ni tout à fait absente puisque la loi communautaire est le produit de négociations dans lesquelles la composante « traditionnelle », voire « coutumière », affleure régulièrement (songeons par exemple aux discussions environnant la définition des labels usités par l'industrie agro-alimentaire, la marque « champagne », la qualification de roquefort) ; ni véritablement présente puisque les acteurs de la construction communautaire sont définis par leur aptitude à proposer une norme qui dépasse la forme antérieure et coutumière du droit national et local. La notion de souveraineté est éminemment problématique dans la mesure où les Etats membres de la Communauté ne souhaitent ni renoncer aux attributs de la souveraineté nationale, par lesquels les classes politiques trouvent leur légitimité, ni entraver la construction communautaire en opérant des choix qui, sur le plan économique, les isoleraient. Cette notion de souveraineté qui doit être analysée en droit, en politique, en économie est une construction fort complexe et la coutume, si elle définit un cadre historique d'affirmation de la souveraineté, ne peut se manifester comme principe d'action. S'il existe vraisemblablement autant de « coutumes » que de communautés incorporées dans la construction communautaire, le respect des coutumes ne peut opérer comme principe fédérateur. Ne pouvant donc s'appuyer sur la force de la coutume, les acteurs communautaires doivent en permanence définir la notion d'intérêt commun.

De « nous » à « eux » : l'affirmation et l'imaginaire communautaire

- 13 Entre « nous » et « eux » la relation n'est pas univoque, car la conscience de l'identité européenne qui donne corps à cette catégorie englobante est loin d'être partagée par tous les citoyens européens. Le « nous » européen ne semble pouvoir s'affirmer qu'en certains lieux dans lesquels se joue l'intégration européenne, par exemple dans une institution multiculturelle telles que la Commission européenne (Abelès, Bellier, 1996) ou l'Agence européenne de l'espace (Zabusky, 1995). Indépendamment des lieux définis comme européens parce qu'ils relèvent de l'ensemble institutionnel, le « nous » (Européens) se précise dans certains contextes, et reçoit diverses acceptions en fonction des interlocuteurs.

« Nous, Européens »

- 14 Dans les institutions européennes les euro-fonctionnaires ou les parlementaires dessinent, par leurs pratiques et leurs discours, un « nous, Européens » dont la valeur référentielle s'inscrit dans une stratégie de maîtrise du caractère centrifuge des identifications nationales. Jean Monnet (1977 : 551) , rédigeant ses Mémoires, voyait « un

nouveau type d'hommes... en train de naître dans les institutions de Luxembourg comme dans un laboratoire, c'était l'esprit européen qui était le fruit du travail en commun... »

La Commission européenne incarne cette perspective et ses agents se reconnaissent dans une forme de communauté plurinationale, multiculturelle et plurilingue. Ils sont Européens par motivation et par destination. Comme l'observe Zabusky, à propos de l'Agence spatiale européenne, le fait de « travailler ensemble » oblige les individus à concilier le besoin d'affirmer leur diversité avec le principe de coopération qui suture l'action communautaire.

- 15 Comme les scientifiques ou les ingénieurs de la coopération spatiale qui produisent un satellite européen sur lequel sont dessinés le logo de la Communauté et ceux des Etats qui participent à l'opération, les euro-fonctionnaires sont placés dans une situation de tension entre une communauté dont ils ont pour mission d'affirmer la nature, et des identités particulières dont ils doivent maîtriser les manifestations. L'institution qui les emploie oscille, elle-même, entre la promotion d'une bureaucratie rationnelle, neutre, sans âme, au service de la cause européenne, et la peur de céder à la dynamique induite par la diversité des appartenances, des langues, des cultures des agents. Elle demande à ses membres, à commencer par les Commissaires qui prêtent serment de servir la Communauté, d'être indépendants de leurs Etats et gouvernements d'origine. Mais elle admet simultanément pour distribuer les postes de décision entre les ressortissants des Etats membres, le respect d'un principe d'équilibre géographique par lequel se confirme le poids des appartenances nationales en accentuant leurs effets en terme d'identités (manières de faire, mode d'expression), de loyautés ou d'allégeance. Au coeur de l'action européenne, l'expression consacrée « la Communauté et ses Etats-membres » reflète la dynamique. La Communauté ne peut se penser indépendamment des parties qui la composent. Les Euro-fonctionnaires qui se situent, comme le reconnaît l'un d'entre eux, « au service de la Communauté, ni pour son Etat d'origine, ni contre les Etats-membres », sont en permanence confrontés à ces questions d'identités et d'allégeance.
- 16 La Commission, source de la production des normes européennes, est un laboratoire expérimental dans lequel des individus dénotés par leurs nationalités se convertissent en Européens et se reconnaissent dans un univers essentiellement connoté par des caractéristiques professionnelles. S'ils vivent, au moment de leur arrivée, ce qu'ils considèrent comme un « choc culturel », après quelque temps ils se reconnaissent comme des collègues plutôt qu'en fonction de leurs origines. La transformation se produit en raison de plusieurs facteurs parmi lesquels comptent l'émergence – et aujourd'hui la reproduction – d'un style de travail européen, la capacité d'identification des agents à leur travail, et le développement d'une sociabilité proprement européenne. Le style européen, vécu de l'intérieur comme une improvisation permanente, est le fruit des interactions quotidiennes au sein d'équipes pluri-nationales, qui conduisent à des adaptations réciproques des manières de rédiger une note, de transmettre une information ou une instruction, de conduire une réunion. Un sociolangage, dénommé « jargon », *frenglish*, *français* ou *europeak*, résulte des pratiques de communication professionnelle en trois langues (français, anglais, allemand) administratives, par des locuteurs issus d'environnements linguistiques plus divers (Bellier, 1995).
- 17 La capacité d'identification des agents à leur travail, qui est moins une spécialité européenne que le produit d'un certain type de développement occidental, conduit les individus à se spécialiser sur des secteurs en privilégiant une notion d'expertise qui leur permet de légitimer techniquement les choix prévalant à la définition d'un acte

européen. Expertise et spécialisation – sans préjuger de leur réalité ou valeur – se produisent au sein des unités techniques, services et directions générales de la Commission, que les agents inclinent à percevoir comme des « maisons »⁵. Si la familiarisation de l'univers professionnel n'est pas un phénomène propre à cette institution, il est intéressant de le rapprocher d'une autre perception des agents européens pour qui « le service est le lieu où se parle une même langue ». Le service dans lequel la communauté de langage est définie par la substance des affaires qui s'y traite, non par la nationalité qui domine, fonctionne comme un espace protecteur, comme la maison où se ressource en langue maternelle les euro-fonctionnaires qui n'ont pas la chance de voir celle-ci retenue comme langue professionnelle. Par inclusion et exclusion successives, divers lieux professionnels servent de sources d'identification aux Euro-fonctionnaires comme autant de marqueurs de leur raison-d'être au service de la communauté.

- 18 Avec l'expatriation qui les inscrit sur le territoire des institutions européennes, et l'identification professionnelle qui les pousse à reconnaître comme familier un univers défini par un riche potentiel d'incertitudes, les euro-fonctionnaires développent une sociabilité de type communautaire. Celle-ci est marquée par la fréquentation de certains lieux (bars, restaurants, clubs, etc.), et par des inter-mariages qui contribuent à la production « d'Eurocrates de la deuxième génération » (Bellier, 1997).
- 19 L'affirmation du primat européen par les agents (plutôt qu'acteurs) de l'Europe repose sur la valorisation des éléments communs, l'apprentissage d'un mode de comportement, d'expression et de décision, et sur la contention réfléchie des différences culturelles ou linguistiques nationales. Ce « nous » renvoie à la notion d'une identité européenne, définie moins par l'histoire et les références à une culture savante européenne, que par l'expérience d'une pratique collective par laquelle les gestes et les discours des individus, marqués par leur socialisation antérieure dans un cadre national, s'ajustent les uns aux autres, de manière pragmatique et non diplomatique.
- 20 Ce « nous », en tant que sentiment d'appartenance à une communauté particulière, n'est jamais si puissant que lorsque l'euro-fonctionnaire, de retour au pays natal, constate le décalage conceptuel, voire linguistique entre son quotidien professionnel multiculturel et son vécu local ou son histoire familiale. Pour les Britanniques insulaires, l'europanisation des euro-fonctionnaires est un symptôme de l'aliénation à la culture maternelle. Ils disent des Britanniques de la Commission : « *They have gone native* », image que l'on peut s'efforcer de rendre par l'idée de « naturalisation », un processus que les eurosceptiques considèrent comme une forme de trahison.
- Le « nous européen »
- 21 En dehors de ces lieux singuliers, européens par destination, et peuplés par des individus qui se vouent à la construction européenne en se détachant de leurs racines nationales, le « nous européen » est aussi l'expression d'une volonté collective. Ce « nous » n'a pas pour première vertu de véhiculer des identités mais d'affirmer une position commune. Telle est en substance la raison de la distinction entre la forme substantive d'Européens et la forme adjectivale d'europpéen.
- 22 La Communauté se construit à partir d'une multitude d'acteurs qui représentent les gouvernements (Conseil des ministres) ou bien les peuples des Etats membres (euro-parlementaires). Ils peuvent aussi veiller aux comptes (Cour des Comptes), dire le droit (Cour de Justice), être consultés à titre professionnel (Comité économique et social) ou bien politique (Comité des Régions), ou encore se fédérer au niveau européen par

branches et par secteur pour s'ouvrir une voie d'influence au plus près des lieux de pouvoir.

- 23 La volonté européenne qui permet d'énoncer un « nous européen » est le reflet d'une méthode conçue pour avancer sur le plan de la construction communautaire sans bouleverser les cadres établis, tout en liant les parties. Trois concepts-clés : gradualisme, additionnalité, subsidiarité, définissent la méthode et l'esprit qui préside aux transferts de compétences par lesquels un Etat-nation, souverain sur son territoire, se transforme en Etat membre d'un grand marché communautaire. La technique privilégiée pour entretenir la dynamique, est dénommée par les politologues américains l'effet d'engrenage (*spill over effect*, Hoffmann, Keohane, 1991). Elle s'appuie sur un cadre formel de consultations dans lequel les parties manifestent leurs points de vue et définissent une position commune, le plus souvent par voie de compromis (Abélès, Bellier, 1996).
- 24 La volonté européenne légitime la Communauté sur la scène intérieure : la loi communautaire et les traités représentent la source première de légalité qui s'impose à la loi nationale et tout citoyen peut déférer, devant la Cour de Justice européenne, un Etat ou une entreprise qui dérogerait à la loi communautaire. Elle la légitime aussi à l'extérieur, dans les forums internationaux et pour les secteurs où la Commission européenne représente et défend les intérêts des Etats-membres. La décision européenne, qu'elle soit dénommée directive, règlement, communication, ou initiative, selon les obligations qu'elle crée, se construit sur la base de négociations quasi-permanentes entre la source de proposition qu'est la Commission, et les instances de décisions que sont les Conseils des ministres et le Parlement européen.
- 25 L'action est dite « communautaire » dans tous les secteurs pour lesquels les Etats membres ont délégué à la Commission européenne une compétence de gestion. Ces grands domaines politiques sont désignés en jargon européen comme relevant du « premier pilier », qui englobe les politiques dites « communautaires » où les décisions sont prises à la majorité qualifiée. C'est le secteur par excellence où progresse le niveau d'intégration. Dans les autres secteurs (deuxième et troisième piliers concernant le premier la politique extérieure et de sécurité commune, le second, le domaine des affaires intérieures et de la justice) l'action est inter-gouvernementale et les décisions sont prises à l'unanimité.
- 26 Dans le cas des politiques communautaires, la dimension identitaire de la Communauté s'efface au profit de la valeur économique de l'action intégrée. Nombre de considérations idéologiques tendent à prouver aux ressortissants, localisés dans des secteurs d'activité et des territoires bien précis, que le niveau communautaire est garant d'une certaine positivité. Mais si la Communauté s'impose à tous, elle ne satisfait pas également chacun des intérêts concernés et elle tend à favoriser ceux qui parviennent à peser sur le processus de décision.
- 27 Dans le secteur inter-gouvernemental, les Etats s'efforcent de préserver les symboles de leur souveraineté nationale et mettent en avant traditions, identités et réalités démographiques, économiques et politiques. Dans des domaines jugés politiquement sensibles, qui concernent la police, la justice, la politique d'immigration, la définition des crimes et délits, ou l'usage des drogues, les moins communautaires des Européens considèrent que « la meilleure façon de progresser est d'aller tout doucement. » Il ne s'agit plus de créer un cadre commun d'action mais d'intégrer les systèmes de droits et de valeurs qui se sont affermis dans le processus de constitution des Etats-nations. Lorsque

cette étape sera franchie, avec celle de la monnaie commune, la Communauté sera institutée dans une dimension plus complète qu'elle ne l'est aujourd'hui.

- 28 Le caractère économique de l'intégration communautaire s'est consolidé par étapes successives. Il prime sur un caractère politique qui est toujours en cours de définition. La Communauté n'étant ni une projection des Etats-nations à plus large échelle, ni une fédération d'Etats, ne peut être identifiée comme un objet politique classique bien que l'on retrouve les figures familières du paysage institutionnel des démocraties libérales. Son caractère politique se juge moins à la nature des décisions proposées par la Commission – dont le caractère technique est fort critiqué – qu'au processus organisant la prise de décision lui-même et la mise en oeuvre de celle-ci. Les stratégies économiques qui visent à intégrer sur le plan régional les opérateurs des Etats européens (producteurs, travailleurs, consommateurs) pour améliorer leur position sur la scène mondiale ne se déploient pas en dehors de considérations politiques et idéologiques. Un jeu très subtil vise à rendre compatible – et non exclusive – la satisfaction de l'intérêt européen et des intérêts nationaux. Chacun de ces niveaux d'intérêts est problématique à définir. Comment se construit un intérêt européen, en quoi l'intérêt national est-il compatible avec la satisfaction d'un intérêt infra-national ? Derrière l'économique, se joue des politiques et des identités.
- 29 Dans ce contexte, la Communauté repose moins sur une identité collective, acceptée, que sur le dialogue entre des pluralités (politiques, culturelles, linguistiques, religieuses) et des identités (nationales, professionnelles, régionales, biologiques).
- « Nous, les Européens »
- 30 Le « nous européen » s'affirme d'une autre façon, lorsque prenant argument des choix économiques (libéralisme contre interventionnisme par exemple), sont mises en scène des oppositions entre modèles de société qui tendent à être manipulés comme des sources d'identités. Plusieurs exemples sont fournis par les grandes rencontres internationales entre les dirigeants des principales régions du monde. Dernièrement, en juin 1997, les Européens se sont vus confrontés par le Président Clinton au symbole (de la conquête) de l'Amérique qu'est la tenue de cow-boy. Apparemment surpris par l'attention présidentielle qui leur fit porter à chacun des vêtements de vacher, les représentants des Etats membres et de la Commission européenne participant à ce sommet des pays les plus riches de la planète réagirent de manière hétérogène. Certains acceptèrent de se parer des symboles de l'identité et du mercantilisme américains pour plaire au maître des lieux, acceptant tacitement l'idée que le modèle américain conviendrait au monde pour sortir de la crise. D'autres : les deux emblèmes de l'Europe unie que sont le chancelier allemand et le président français, dont les actions paraissent s'inscrire toujours dans le moule consacré par l'expression « couple moteur de l'Europe », refusèrent d'endosser les apparences du triomphe d'une certaine Amérique. Ils arborèrent par conséquent l'uniforme séant à leur prestige et à leur rang, le costume-sombre-cravate-assortie, par lequel les Européens se reconnaissent et qu'ils ont imposés au reste du monde comme signe d'appartenance au monde dirigeant.
- 31 Il est abondamment démontré que les modes d'identification des individus de toutes origines culturelles varient en fonction des contextes dans lesquels ils s'insèrent et qu'ils contribuent à différencier. Mais les Européens sont, eux, confrontés en permanence à plusieurs niveaux d'identification dont certains sont mutuellement compatibles, tandis que d'autres s'excluent. En raison du passé des Etats-nations, de ce rapport de quasi-filiation scellé par le sang qui s'est instauré entre le peuple et la mère-patrie, il leur est

difficile de « parler d'une seule voix » et de présenter un visage uni au reste du monde. La notion de patrie ou de nation européenne n'a aucun sens. Mais ces deux marqueurs de l'identité communautaire que sont la notion de voix politique et de représentation diplomatique font malgré tout l'objet d'une réflexion permanente parmi les acteurs du dialogue communautaire. Les tendances vers l'intégration se poursuivent tout en laissant une place pour que s'expriment les conceptions d'une communauté multi-modulaire, progressant par étapes, offrant à ses membres les possibilités de s'intégrer à vitesse différenciée, selon les secteurs. La notion de Communauté se distend pour conforter l'idée de pluralité que rend l'expression de « cercles variables ». La notion de « flexibilité » tend à sortir de l'ordre des pratiques individuelles pour s'ériger en norme managériale. Cela se répercute sur la conception de la Communauté et sur les effets qu'elle induit en terme d'identités.

- 32 Dans l'espace intérieur de l'Union européenne, le développement des politiques régionales et la construction d'une citoyenneté européenne vise à aménager un espace commun de circulation et à assouplir les relations entre identités, et niveaux d'action, locaux, régionaux, nationaux et européens. Avec le potentiel de diversités que comptent quinze Etats, des centaines de régions, des dizaines de milliers de municipalités, chacun de ces niveaux peut virtuellement s'opposer aux autres. Des conflits d'intérêts, qui dessinent parfois des conflits d'identités, sont ressentis par les représentations nationales à Bruxelles lorsqu'une instance régionale mobilise directement un service de la Commission, ou bien tire argument des expériences d'autres régions européennes, pour redéfinir sa position vis-à-vis de la capitale de son Etat.
- 33 Sur la scène intérieure, les citoyens s'inscrivent dans une communauté politique qui se définit principalement au niveau local et national, mais le niveau d'action de leurs représentants se situe en dehors de ce territoire, là où se construit l'Europe. De fait les individus échappent difficilement à l'impact des politiques d'ajustement structurel qui accompagnent la construction de l'Union économique et monétaire. Alors que les gouvernements (représentant les communautés nationales) sont liés par le dialogue politique ouvert par les traités qui les placent dans une relation de « partenariat », l'objectif des niveaux infra-nationaux est de s'associer à l'action européenne à l'égal des représentants nationaux. L'Europe des régions progresse mais, pour que l'Union comble un déficit, identitaire il lui faut construire son espace politique et de citoyenneté.
- 34 Sur la scène extérieure à l'Europe, les identifications sont plus tranchées et les niveaux infra-nationaux peu visibles. Le caractère intégré de l'Europe commence à peine à être perçu, et les Européens, bien qu'ils jouissent d'un passeport commun, circulent encore en tant que « nationaux » (Français, Espagnols, Allemands, Suédois, etc.). Pourtant le niveau national, qui jusqu'à présent qualifiait presque exclusivement les ressortissants des Etats membres, commence à se fondre dans le niveau européen qui organise leur représentation au sein d'une politique extérieure et de sécurité commune qui se met doucement en place. Tout citoyen européen a vocation à être défendu dans un pays tiers par n'importe quelle ambassade d'un Etat membre de l'Union. L'identité européenne peut encore se jouer dans un ordre combinatoire, comme sur la scène intérieure, un Français pouvant en tant qu'Européen se voir secouru par la représentation italienne ou finlandaise dans le pays tiers où il se trouve accidenté.
- 35 Cependant, en véhiculant la possibilité d'intégrer les composantes nationales de l'identité des partenaires communautaires, l'identification européenne procède aussi par l'exclusion de toute autre forme d'identification à des ensembles qui se présentent, si ce

n'est comme « ennemis » du moins comme « concurrents ». Ainsi un fonctionnaire de la Commission, travaillant dans le secteur du commerce extérieur, considérait-il « ne jamais se sentir plus Européen que lorsqu'il était face à des Américains ou à des Japonais ». Ce type de représentation semble marqué par la dimension idéologique de l'obsession économique qui établit entre ces trois ensembles « Europe », « Amérique », « Japon », non pas un contraste de civilisation, une incompatibilité de valeurs, une complémentarité virtuelle, mais une relation de concurrence potentiellement agressive.

- 36 La « voix de l'Europe » est encore très souvent dépassée par les prises de position nationales et l'on ne peut dresser entre le « nous européen » et « eux » (extra-communautaires, extra-européens) de frontières étanches. Mais les droits des uns et des autres tendent à se réguler autour de ces principes de cohésion et d'affirmation économique régionale, ce qui incite certains opérateurs, voire simples individus, à se représenter l'Union européenne comme « une forteresse », à vaincre. Cette image de « forteresse » concerne les fonctionnaires européens que les médias ont beaucoup représentés comme étant « coupés des réalités », et qui se voient eux-même comme « vivant dans une cage dorée », deux perceptions recueillies lors d'une étude anthropologique de la Commission européenne⁶.

BIBLIOGRAPHIE

Abélès M. *En attente d'Europe*, Paris, Hachette, 1996.

Abélès M., Bellier I., McDonald M. « Une approche anthropologique de la Commission Européenne », mimeo, Bruxelles, 1993.

Abélès M., Bellier I. « La Commission Européenne : du compromis culturel à la culture politique du compromis », *Revue française de science politique*, 46, n°3, 1996.

Bellier I. « Moralité, langue et pouvoirs dans les institutions européennes », *Social Anthropology*, 3, n° 3, 2, 1995.

Bellier I. « The Commission as an Actor » in *Participation and Policy Making in Europe*, H Wallace., A Young. (dirs), Oxford, Oxford University Press, 1997.

Bellier I. « Une approche anthropologique de la culture des institutions », *Anthropologie du Politique*, M Abélès., H.-P Jeudy. (dirs), Paris, A. Colin, 1997.

Bonte P., Izard M. « Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie », Paris, PUF, 1991.

Hoffmann S., Keohane R.-O. *The New European Community, Decision Making and Institutional Change*, Boulder, Westview Press, 1991.

O'Dowd L., Wilson T. M., (dirs) « *Borders, Nations and States* », U.K, Avebury, 1996.

Morin E. *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard, 1987.

Monnet J. *Mémoires*, Paris, Fayard, 1977.

Zabusky S.-E. *Launching Europe, An Ethnography of European Cooperation in Space science*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

NOTES

1. Tel était l'objet des Carrefours européens de la science qui se sont développés avec Jacques Delors, lorsqu'il était président de la Commission européenne.
 2. F Ricardi, éditorialiste, *Europe*, n°7006, 30 juin-1er juillet 1997.
 3. N Fontaine, vice-président du Parlement européen, *Europe*, n°7006.
 4. J.-F. Gossiaux, « Communauté », in P. Bonte, M. Izard, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 1991.
 5. I Bellier, « The Commission as an Actor » in *Participation and Policy Making in Europe*, H. Wallace, A. Young. (dirs), Oxford, Oxford University Press, 1997.
 6. M. Abélès, I. Bellier, M. McDonald. « Une approche anthropologique de la Commission Européenne », Bruxelles, mimeo, 1993.
-

AUTEUR

IRÈNE BELLIER

LAIOS-CNRS